




Compte rendu de l'audience SE-UNSA du jeudi 1^{er} Octobre auprès de l'Inspecteur d'Académie

Certains syndicats passent leur temps à critiquer les autres syndicats, **le SE-UNSA pour sa part, passe le sien à défendre les collègues et à obtenir des avancées dans leur intérêt.** Ainsi ce jeudi 1^{er} octobre, une délégation du SE-UNSA composée de Ginette Roussel, Pierre Poëssevara et Philippe Decagny a rencontré l'Inspecteur d'Académie pendant près de 3 heures. De nombreux sujets ont été abordés dont vous trouverez ci-dessous le compte rendu.

PROJET D'ECOLE ET SURCROIT DE TRAVAIL


Le jeudi 24 septembre à la réunion d'information sur les 108 heures organisée par l'IA, le SE-UNSA a vivement interpellé l'IA sur la surcharge de travail et le stress occasionné par l'élaboration du Projet d'Ecole, la mise en place de l'Aide Personnalisée, du dossier de suivi des élèves, et autres P.P.R.E., P.A.I.,...

 ***Le SE-UNSA a de nouveau ce jeudi 1^{er} octobre alerté l'IA sur le climat de tension extrême (et de RAS LE BOL) qui règne au sein des équipes pédagogiques et a demandé le report après les vacances de la Toussaint de la date de renvoi du Projet d'Ecole.***

L'IA a annoncé qu'il donnerait une suite favorable à cette demande et qu'il allait adresser un courrier à toutes les écoles dans les prochains jours.

Par ailleurs, le SE-UNSA a demandé que le projet d'école ne soit pas présenté au Conseil d'Ecole avant la validation par l'IEN mais bien après celle-ci.

L'IA a reconnu la pertinence de la demande, des consignes en ce sens devraient être données aux IEN.

 ***Attendez-donc le retour de votre projet d'école validé par l'IEN avant de réunir le Conseil d'Ecole. Cela permettra également de réunir les nouveaux parents élus.***



AIDE PERSONNALISEE

A - L'IA avait décidé que la décharge des directeurs de 2 et 3 classes pour organiser l'aide personnalisée serait à la hauteur de 2 et 3 heures, en oubliant les chargés d'école.

Une nouvelle fois, le SE-UNSA a dénoncé ce recul par rapport au temps donné l'année dernière et l'écart par rapport aux directeurs 4 classes.



Sensible aux arguments avancés, l'IA envisage d'octroyer :

- **pour les directeurs 3 classes : 6 heures**
- **pour les directeurs 2 classes : 4 heures**
- **pour les chargés d'école : 2 heures voire 4 heures.**

Il va en discuter avec les IEN.

B – Concernant le cahier de suivi de l'élève, le SE-UNSA a relevé l'impossibilité de son utilisation de façon systématique dans le cadre de séance de travail sur la langue orale, particulièrement en maternelle, ou de séances sur comment apprendre à apprendre.

L'IA reverra les modalités d'utilisation de cet outil avec les IEN.

SITUATION DES PE2 TITULARISES DANS L'OISE

En fin d'année scolaire, Madame la Rectrice a procédé à la titularisation d'office dans le département de l'Oise de 15 PE2 sortants de l'IUFM d'Amiens au motif d'un déficit prévu d'enseignants dans l'Oise pour la rentrée alors que la Somme était annoncée en excédent.

Le SE-UNSA s'est élevé contre cette décision et avait demandé que des conditions privilégiées de retour soient réservées à ces collègues.

Le bilan de la rentrée a fait apparaître une « erreur » dans les prévisions établies par l'IA de l'Oise concrétisée par un excédent de 62 collègues sans poste.

Dans ces conditions, le SE-UNSA est immédiatement intervenu auprès de l'IA de l'Oise, du Recteur et de l'IA de la Somme.



Suite à ces différents entretiens et à l'engagement de Madame la Rectrice, l'Inspecteur d'Académie de la Somme appliquera les recommandations que la Rectrice lui donnera à savoir permettre, malgré l'excédent du département, le retour de ces collègues souhaitant réintégrer la Somme.

Il est donc important que les T1 concernés se manifestent au plus vite auprès des 2 Inspecteurs d'Académie.




REMPLACEMENT ET RECRUTEMENT DES EVS

L'IA a confirmé que le nombre d'emplois des personnels en contrat aidé attribué au département n'avait pas été diminué depuis janvier dernier.

Il a ajouté qu'il serait prochainement augmenté dans la mesure où l'académie vient de se voir attribuer 516 emplois supplémentaires dont 300 dans le cadre de l'aide à la scolarisation des enfants handicapés.

Les lieux d'implantation des emplois n'avaient pas été modifiés sauf dans les quelques cas où il avait été impossible de les pourvoir en raison d'un vivier insuffisant ou ne correspondant pas aux attentes.

 ***Pour le SE-UNSA, même si cette attribution supplémentaire reste insuffisante, elle devrait permettre une augmentation du nombre de directeur pouvant bénéficier d'une aide administrative. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos difficultés.***

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Le SE-UNSA, a rappelé la consigne syndicale « pas de frais, pas de déplacements », et a demandé à l'IA s'il envisageait le remboursement de ces frais pur cette année.


Celui-ci a répondu que l'enveloppe budgétaire ne le permettait pas et qu'il avait donné des consignes aux IEN pour diversifier les lieux des animations.

 ***Pour le SE-UNSA, la consigne syndicale est donc maintenue :***
<http://sections.se-unesa.org/80/spip.php?article641>

MOUVEMENT DU PERSONNEL 1^{ER} DEGRE

A l'heure actuelle, les textes en vigueur depuis novembre 2008 n'ont pas été modifiés.

Un certain nombre de transformations ayant été apportées dans l'application informatique, l'IA appliquera cette année ces textes.

 ***Pour le SE-UNSA, ces nouvelles modalités d'affectation sont préjudiciables à un certain nombre de collègues. Nous ferons valoir ce point de vue lors des différents groupes de travail prévus pour la préparation du mouvement 2010.***



PROTOCOLE D'INSPECTION

Le SE-UNSA a souhaité savoir si le protocole élaboré à son initiative, il y a quelques années, serait toujours en vigueur.

L'IA n'ayant pas encore pris connaissance en détail de ce document, a dit ne pas être opposé à sa prorogation. D'ailleurs, il a entrepris avec les IEN un chantier de réflexion afin que l'Inspection ait un cadre connu de tous et une forme qui soit moins stressante.

Le SE-UNSA vous rappelle que vous pouvez trouver ce protocole d'inspection qui fixe les règles départementales sur :

<http://sections.se-uns.org/80/spip.php?article248>

LV et STAGE FILE

Le SE-UNSA a interrogé l'IA sur les modalités de l'enseignement des LV dans les classes des collègues effectuant un stage filé de 12 semaines dans l'optique d'obtenir un agrément.

L'IA a fait remarquer que ces collègues pouvaient s'ils le désiraient mettre en pratique dans leur classe la formation dont ils bénéficient **mais en aucun cas se substituer** à la personne agréée chargée de l'enseignement des LV dans leur classe.



Si vous êtes dans cette situation, prenez contact avec le SE-UNSA.

DECHARGE DE DIRECTEUR AU TITRE DE LA ZEP

Le SE-UNSA avait attiré l'attention de l'IA sur la situation inéquitable de certaines directions d'écoles maternelles ne bénéficiant pas de la journée de décharge supplémentaire au titre de la ZEP.

Celui-ci nous a annoncé qu'un groupe de travail aurait lieu et qu'il intégrerait au moment de la préparation de la carte scolaire les moyens dégagés pour les décharges dans un souci d'équité.



AIDE AUX DIRECTEURS DE MOINS DE 4 CLASSES

Le SE-UNSA a vérifié auprès de l'IA que les directeurs de 1 à 3 classes avaient bien bénéficié des 2 jours de décharges institutionnelles. Il a ensuite demandé, devant la charge importante de ce début d'année, qu'une aide supplémentaire leur soit attribuée par la mise à disposition de titulaires mobiles en attente de remplacement.



L'IA a répondu favorablement à cette demande et donner des instructions en ce sens aux IEN et aux services concernés.

PRIME EVALUATION CM1-CM2

Le SE-UNSA a interrogé l'IA sur le montant réellement versé aux collègues, celui-ci variant de 290 à 400 €.

L'IA demande que les collègues vérifient sur leur bulletin de paie le montant qui leur a été attribué. Celui-ci pouvant aller de 400 à 100 € selon la quotité de travail réalisée en fonction des différentes situations : travail à temps partiel, congé de maladie, stages.

Il a ajouté que le fait de ne pas avoir utilisé l'application informatique nationale pour la remontée des résultats n'avait pas été prise en considération pour établir le montant de l'indemnité versée.

L'IA a précisé que les stagiaires IUFM, brigade, ZIL, qui se trouveraient dans les classes au moment des évaluations, pourraient percevoir tout ou une partie de la prime.



N'hésitez pas à contacter le SE-UNSA si vous vous interrogez sur le montant versé. Un modèle de recours est mis à votre disposition sur le site du SE-UNSA → « espace adhérents ».

AVS + BILAN DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPES

La MDPH a prononcé 903 décisions d'accompagnement d'enfants handicapés, à ce jour 752 le sont, il reste 150 dossiers à instruire.

Le SE-UNSA a dénoncé l'écart entre le nombre d'heures d'accompagnement demandées par les équipes éducatives et le nombre d'heures réellement accordé par la MDPH.

L'IA s'est engagé à vérifier avec Monsieur Lemaire, IEN ASH et avec la MDPH les moyens mis en œuvre dans les classes.



DIFFICULTES DANS LES COLLEGES

Nombre d'élèves par division :

Selon l'IA, le nombre moyen d'élèves par classe est satisfaisant dans les collèges du département. Pierre Poëssévara, secrétaire académique du SE-UNSA lui fait remarquer que cette moyenne cache des conditions de travail parfois difficiles avec, par exemple, des classes de sixième à près de trente élèves. L'IA considère que ces situations résultent du choix des chefs d'établissement qui possèdent une marge de manœuvre pour répartir les moyens qui leur sont attribués !

Conséquence des HSA sur le travail des enseignants :

Il lui est indiqué que le recours aux HSA a atteint ses limites. Pour preuve, certains collègues ont choisi le temps partiel pour s'y soustraire. De plus, il lui est rappelé que la charge supplémentaire de travail que représente un nombre important d'HSA cadre mal avec les exigences portées par de nouvelles « postures professionnelles » exigées des enseignants. En effet, cette charge de travail supplémentaire ampute le temps de concertation, de prise d'informations nécessaires pour de nouvelles pratiques, telles l'évaluation par compétences, le travail transdisciplinaire pour l'histoire des arts, ... Même objection quand l'IA souhaite que se mettent en place dans les collèges des sas de remotivation pour les élèves en difficulté, accueillant les élèves exclus de cours, mais dans lesquels les enseignants proposeraient des activités pédagogiques. Pourquoi pas ? Mais avec quels moyens ? Avec des dotations moins restrictives en heures postes ou avec encore plus d'heures supplémentaires ??? Nul besoin d'être prophète pour trouver la réponse...

Encadrement des élèves par les personnels de vie scolaire :

A propos de la difficulté scolaire, les représentants du SE-UNSA rappellent à l'IA que deux logiques s'opposent, la logique de service public qui cherche à offrir les meilleures chances de réussite à tous les élèves, y compris aux élèves difficiles, et, la logique du privé qui se débarrasse de ces élèves, surtout avant les épreuves du brevet. Le SE-UNSA regrette que les résultats du brevet soient présentés par établissement sur le site de l'académie sans qu'apparaissent les taux de redoublement et d'exclusion particulièrement élevés dans le privé.

A propos du fonctionnement de la vie scolaire, l'IA assure que les postes budgétaires existent et permettront de remplacer les contrats aidés qui arriveront à terme en cours d'année. Il lui est fait remarquer que dans certains établissements situés dans les zones rurales isolées, doivent faire face à une pénurie de candidats pour des postes particulièrement peu attractifs, ce dont il convient.



En CONCLUSION

Ce compte rendu montre une fois de plus que le SE-UNSA dit ce qu'il fait et surtout fait ce qu'il dit ! Nous revendiquons un syndicalisme du « *parler vrai* » et de défense des enseignants au quotidien.

Vous pouvez mesurer ici les avancées obtenues par le SE-UNSA, peut-être encore insuffisantes mais malgré tout réelles.

Pendant que certains nous critiquent, nous travaillons dans l'intérêt de la profession.

<http://sections.se-uns.org/80/spip.php?article651>